



1^{er} Tournoi Nocturne de Valdahon-Vercel : règlement particulier

Dossier n° En cours

1. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad et est organisé par le Club de Badminton de Valdahon Vercel, siégeant 16, rue de Jésus, 25530 VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
2. Le tournoi a lieu les **17 et 18 juillet 2026**. La date limite d'inscription est le **vendredi 10 juillet 2026**. Le tirage au sort sera effectué le **samedi 11 juillet 2026**.
3. Le tournoi est réservé aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans titulaires d'une licence en règle au 2 juillet 2026.
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses classés **R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC** dans la ou les catégories dans la(les)quelle(s) ils s'inscrivent (classement du 2 juillet 2026 faisant foi).
5. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 20 juin 2026 à 0h00 et clôtureront le 10 juillet 2026 à 23h59.
6. Chaque joueur peut s'inscrire dans 2 tableaux parmi : double et mixte.
7. L'organisateur constituera les tableaux en poules uniques de 4, 5 ou 6 en fonction du nombre d'inscrits et en fonction des CPPH du jour au 2 juillet 2026. Exceptionnellement, et uniquement sur demande de l'intéressée, une paire pourra être décalée dans la catégorie au-dessus de la sienne si l'organisation et elle-même estiment le niveau plus approprié au sien.
8. En cas d'inscription d'une paire très hétérogène (avec une différence de points très élevée entre les deux partenaires, notamment une différence de points supérieure à 400 entre les deux joueurs), l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de cette paire afin de préserver la cohérence dans les tableaux.
9. Les tableaux et l'échéancier peuvent faire l'objet de modifications après l'impression des programmes, la version présente sur le logiciel badnet en direct fera foi.
10. Le nombre d'inscrits est limité à 60 paires de doubles et 56 paires de mixte. Priorité sera donnée aux inscriptions accompagnées du règlement, le logiciel badnet permettant facilement de connaître la chronologie des inscriptions.
11. Toute participation au Tournoi de Valdahon-Vercel implique l'acceptation de ce règlement.
12. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.

13. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, ne doit pas faire l'objet d'une suspension et doit être en possession de sa licence compétition.
14. Le Juge-Arbitre est désigné par l'organisation. Il s'agit de Monsieur Stéphane BOUHELIER du BVV25. Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.
15. Le GEO est désigné par l'organisation. Il s'agit de Monsieur Olivier NOUVELOT.
16. L'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après accord du Juge-Arbitre. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
17. Les doubles mixtes se joueront le vendredi soir à partir de 19h. Les doubles hommes et dames se joueront le samedi soir à partir de 18h. Les matchs doivent se terminer, sauf cas exceptionnel, avant 2h du matin. En conséquence, les joueurs qui s'inscrivent au tournoi s'engagent à supporter les inconvénients dus à ces horaires tardifs.
18. Tout joueur doit se faire pointer dès son arrivée auprès de la table de marque ou via le QR Code du logiciel utilisé, disponible à l'entrée de la salle. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge-Arbitre.
19. Les tarifs d'inscription sont de 10€ pour 1 tableau et 13€ pour 2 tableaux, taxe fédérale de 2€ incluse. Les inscriptions sont à saisir et régler sur le logiciel badnet, à la page du tournoi. Tout règlement d'inscription après la date limite pourra se voir refuser sans appel. En particulier, si, dans une paire de double, un partenaire ne s'inscrit pas dans le délai imparti, il peut se voir refuser son inscription sans appel.
20. En cas de forfait d'un joueur dans une paire, à moins d'un remplacement immédiat par le joueur lui-même, ce dernier n'est pas remplacé et la première paire en liste de repêchage est repêchée pour compléter le tableau.
21. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et la justifiera par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition à la Ligue de Bourgogne/Franche-Comté de Badminton (Rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON) ET à clot@lbfcbad.fr.
22. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (Certificat médical, attestation de l'employeur, etc.).
23. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des inscriptions non complétées selon les directives, sont supportées par les clubs ou les joueurs en cause.
24. **Il est impératif de respecter les règles d'inscriptions**, pour que l'inscription soit étudiée et prise en compte.
25. Les matchs sont disputés en poules uniques.
26. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Cependant, sur demande des joueurs au Juge-Arbitre, un arbitre, dans la mesure où un officiel est présent et disponible, peut être désigné à tout moment du tournoi.
27. A l'appel de son nom, le joueur a le droit à 3 minutes pour se rendre sur le terrain, s'échauffer et tester les volants. Passer ce délai de 5 minutes après le deuxième appel, le joueur non présent sur le court peut être disqualifié par le Juge-Arbitre quel que soit l'avancement de la compétition.
28. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la série (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au "Jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des intéressé(e)s. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
29. L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux Juges-Arbitres, aux arbitres désignés par le Juge-Arbitre et aux membres de l'organisation. Les conseillers peuvent donner entre les échanges des conseils aux joueurs, c'est à dire seulement

quand le volant n'est pas en jeu. Pendant les arrêts d'une minute et les arrêts de deux minutes, chaque joueur peut être rejoint sur le terrain par **2 conseillers au maximum**. Ces conseillers rejoignent les joueurs une fois que les joueurs ont changé de demi-terrain, et elles doivent quitter le terrain quand l'arbitre annonce : "20 secondes".

30. La tenue sportive doit être conforme à la circulaire de la Fédération Française de Badminton et soumise à l'appréciation du Juge Arbitre. **Les chaussures doivent être propres et réservées à la pratique du badminton.**
31. En cas de match auto-arbitré, il n'y aura pas de feuille de match distribuée. Les joueurs auront de quoi noter leurs scores sur une feuille de brouillon sur le bord du terrain, puis le vainqueur viendra à la table de marque, inscrire en ligne le résultat du match sur les tablettes disponibles.
32. Les matchs se joueront en volants en plumes. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal entre les joueurs.
33. En cas de désaccord sur le choix du volant, les volants officiels seront les volants plume *RSL n°3* pour toutes les séries, ces volants seront mis en ventes dans les deux salles.
34. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points en simple, double et mixte.
35. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf pendant les pauses réglementaires. Il doit donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
36. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté "faute". Les panneaux de basket sont comptés « let » deux fois au service, mais faute en jeu. Les fils des panneaux de basket considérés toujours comme « let ».
37. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales doit le signaler dès son arrivée au Juge-Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
38. L'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, d'accidents ou d'incidents.
39. Si un joueur ne souhaite pas voir diffuser sa ou ses photos (prise(s) pendant la compétition) sur notre site <http://www.badmintonvaldahonvercel.fr/> ou sur les réseaux sociaux après la compétition, il est tenu de le signaler à la table de marque le jour de la compétition.
40. L'Organisation se réserve le droit de supprimer un tableau si le nombre de joueurs de niveau homogène dans une série est insuffisant.
41. L'organisation et le Juge-Arbitre se réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
42. L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de tout(e) joueur(se) dont elle estime que la présence risquerait de nuire à la bonne organisation et au bon déroulement du tournoi.
43. **L'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce 1^{er} Tournoi Nocturne de Valdahon-Vercel en observant ce règlement et en respectant les décisions des Arbitres et du Juge-Arbitre.**